



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014
(Villars-Tiercelin, Grande salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel. 36 conseillers sont présents, 13 sont excusés et un est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02. Communications du président

Monsieur Grossen informe les membres de l'assemblée que lors du prochain conseil communal, il sera probablement question de travailler sur le règlement du conseil. Il précise cependant qu'il ne s'agira pas de modifications importantes mais uniquement de certaines mises à jour.

03. Communications de la Municipalité

Concernant la parcelle 69 (Emetteur), Patrick Keller informe les membres du conseil communal qu'un chauffage provisoire a été installé en attendant la réaffectation du bâtiment. Afin d'aller de l'avant, le SDT demande un avis préliminaire de la part de leur service. De ce fait, la Municipalité prépare un dossier avec les éléments essentiels. Pour ce qui est de l'affectation de la zone, la Municipalité reçoit passablement de demandes de l'extérieur pour échanger ce terrain mais pour l'instant, tant qu'il y a un certain flou qui règne quant à l'affectation de cette parcelle 69, la Municipalité ne souhaitant pas s'éparpiller, il y a statu quo.

Line Gavillet présente la vision 2020 de l'ASIRE. Cette dernière est disponible en détail sur le site internet de l'ASIRE via le lien suivant : <http://www.asire.ch/Vision2020.html>.

04. Préavis No 51-2014 Budget 2015

La discussion d'entrée en matière n'étant pas demandée, le rapport de la commission des finances est lu.

Monsieur Grossen ouvre la discussion et passe en revue les divers chapitres.

320 : Forêts

Bernard Krieg voit qu'il est annoncé un coût de la forêt de CHF 57.- par hectare environ. Il se souvient qu'à l'époque, le groupement forestier s'était fixé pour objectif de couvrir les frais d'exploitation et de laisser les frais administratifs à la charge des différentes communes. Il demande donc à la Municipalité à quoi correspondent ces CHF 57.- par hectare. Lyvia Schertenleib lui répond qu'il y a environ 900 hectares pour l'ensemble du groupement forestier dont 400 hectares pour Jorat-Menthue. Elle confirme qu'avant, il était question de prendre en charge uniquement les frais administratifs. Cependant, ces dernières années, il a été constaté que ce montant ne suffisait pas à couvrir les frais. Aujourd'hui, le groupement forestier a une nouvelle politique ; vu que les frais liés à l'exploitation du bois ne sont pas couverts par les autres postes (tels que l'entretien des chemins ou les zones de loisirs notamment), il a été décidé de mettre ce montant de CHF 57.- par hectare afin d'équilibrer les comptes. Monsieur Krieg demande comment on arrive à ce montant de CHF 57.- par hectare. Madame Schertenleib lui répond que ce montant résulte de la répartition des excédents de charges (environ CHF 90'000.-) en fonction des hectares de chaque commune, ce qui revient à CHF 57.- par hectare pour Jorat-Menthue.

Jean-François Jaton a entendu que le commerce de plaquette était dorénavant assuré par une entreprise. Il demande quelle influence cela a-t-il sur les comptes forestiers. Lyvia Schertenleib lui répond que jusqu'à aujourd'hui, le dépôt à plaquette était déficitaire c'est pourquoi ce partenariat avec une entreprise a été mis en place.

3501 : Grande salle

Stéphanie Grimm demande quelle est la différence entre « Traitement du personnel, conciergerie » et « Imputation salaire et charges du personnel ». Clémence Grognuz lui répond que lorsqu'il y a un traitement du personnel, il y a une imputation de charges sociales. Pour tout ce qui concerne les « Imputation salaire et charges du personnel », il faut se référer à la rubrique « 110 : administration » où figurent le traitement du personnel forestier ainsi que le traitement du personnel d'exploitation. Ces derniers sont les employés communaux de Jorat-Menthue, engagés de manière fixe. Ils travaillent dans plusieurs secteurs de la Commune et remplissent des fiches avec le nombre d'heures travaillées pour chaque service. Le salaire sortant de l'administration, les montants effectifs des coûts sont répartis par imputation interne. Les rubriques 390.11 correspondent uniquement aux charges sociales du personnel qui est payé en direct. Elle précise que les imputations sont des pots communs et permettent de ventiler dans les différents dicastères.

3504 : Refuge du Chalet au Renard (Gravière)

Stéphanie Grimm demande pourquoi il y a un poste « entretien du bâtiment » (CHF 3'000.-) alors que le bâtiment est neuf. Monsieur Racine lui répond que ce bâtiment pose des problèmes. En effet, la majeure partie des choses ont été refaites mais il reste cependant des travaux à réaliser. Il donne l'exemple du grill qui devrait être mis sous un couvert.

Laurence Pralong demande comment est-ce que ce refuge est chauffé. Elle pose cette question car elle trouve que les charges d'électricité, d'eau et de chauffage sont passablement élevées. Claude Racine lui répond que malheureusement, le poêle qui a été installé est trop petit ce qui oblige à utiliser deux radiateurs électriques.

3533 : Congélateur

Stéphanie Grimm demande s'il ne serait pas possible d'augmenter la taxe sur les cases afin de pouvoir couvrir les frais du congélateur. Claude Racine lui répond que lors des comptes, ce poste va s'équilibrer et qu'il n'y aura pas de déficit. Il ajoute que ce qui est présenté ce soir n'est qu'un budget.

52 : Enseignement secondaire

Olivier Freymond souhaite connaître le nombre d'élèves scolarisés actuellement. La Municipalité n'a pas ce chiffre ce soir mais un email sera prochainement envoyé aux membres avec cette information.

582 : Temple de Villars-Tiercelin

Albert Joss demande s'il y a toujours une participation de la part de la Commune pour le Temple de Dommartin. Clémence Grognuz lui répond que ce point est détaillé en page 4 du préavis. Elle ajoute que la Commune participe à hauteur d'environ CHF 2'500.- (selon les frais effectifs). De plus, la Commune verse également une participation au fond de rénovation d'environ CHF 7'500.- par année.

6 : Police

René Pernet demande si le montant découle d'une péréquation ou si la Commune bénéficie d'une prestation par rapport aux interventions. Clémence Grognuz lui répond que ce montant fait partie d'une négociation et se calcule sur la même base que la péréquation intercommunale, soit en fonction de la valeur du point d'impôt. Il n'y a donc pas de lien avec les interventions ou les prestations fournies.

65 : Défenses contre l'incendie et 66 : Protection civile

Jean-François Jatton demande si les défenses contre l'incendie et la protection civile se payent à l'habitant. Madame Grognuz lui répond par l'affirmative.

La discussion n'étant plus demandée, le Président met le préavis aux voix.

Le budget 2015, tel que présenté par la Municipalité, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Grossen ouvre la discussion concernant le *plan des dépenses d'investissement*. Il rappelle que ceci est un document d'information sur lequel l'assemblée n'a pas à se prononcer. Elle peut cependant poser des questions.

Marc Ducret fait remarquer qu'il est écrit « PGGE » à la place de « PGEE » à l'avant-dernière ligne du document. La Municipalité prend note.

Laurence Pralong demande si le montant de CHF 350'000 lié au PPA de Derrey la Vela à Villars-Tiercelin implique que les choses avancent enfin du côté de ce projet. Patrick Keller lui répond que malheureusement, ce montant est uniquement une prévision dans le cas où cela se développerait. Il ajoute que pour l'instant, tant qu'une zone à dézoner n'a pas été trouvée, le projet est bloqué.

05. Préavis No 42-2014 Elévation du plafond de cautionnement

Le rapport de la commission des finances est lu.

Monsieur le président ouvre la discussion.

Olivier Sonderegger souhaite savoir si cette demande d'élévation du plafond aura une quelconque influence sur les taux d'intérêts pour les nouveaux emprunts. Clémence Grognuz lui répond que cela n'aura aucune incidence pour la Commune.

Stéphanie Grimm s'avoue surprise par ce préavis. En effet, les chiffres annoncés par l'ASIRE étaient clairs et aujourd'hui, ce nouveau préavis arrive. Elle demande ce qu'il viendrait à se passer si le conseil refuse ce préavis. Elle est d'avis que l'augmentation du cautionnement aurait du être voté lorsque le conseil a voté les 90 millions de l'ASIRE. Monsieur Keller rappelle que ce montant n'est qu'un cautionnement, une garantie des communes. Lorsque la législature a commencé, le plafond de cautionnement avait été fixé alors que l'ASIRE n'existait pas encore. Aujourd'hui, la Commune est obligée de corriger ce plafond de cautionnement. Si une commune refuse, les autres communes devront être solidaires pour elle. Madame Grimm espère donc que toutes les communes vont accepter ceci.

Monsieur Grossen informe les membres du conseil qu'il y a une commune qui n'a pas souhaité cautionner. Selon lui, ce qui pourrait arriver dans le cas d'un emprunt bancaire, les communes qui ne cautionnent pas (et qui font, de ce fait, augmenter les intérêts) devraient payer la différence des intérêts.

Aujourd'hui, le fait que l'ASIRE soit la plus grande association intercommunale avec un plafond de 90 millions fait que l'Etat souhaite la formalisation des cautionnements.

Il ajoute qu'il y a un certain flou qui règne autour de ce cautionnement puisque même le SCL (Service des communes et du logement) ne sait pas si au sens légal il est question d'un cautionnement solidaire (si une commune ne cautionne pas, c'est aux autres de le faire) ou de cautionnement simple.

Il conclut en disant que sur le fond, le problème est là : il y a des élèves à scolariser dans des structures qui doivent exister et être construites vu l'augmentation des effectifs donc il faut un financement.

Jacques Bœuf demande si le cautionnement reste fixe ou si le montant s'amortit. Patrick Keller informe les membres que le cautionnement est un montant que la Commune s'engage à couvrir le cas échéant. Il ajoute que ce montant n'impacte en rien les investissements communaux. De plus, ce montant est limité ; il doit passer devant le Conseil d'Etat qui vérifie qu'il ne va pas mettre en péril la capacité de la Commune à couvrir ses dettes et ses emprunts. Ce montant ne s'amortit pas, c'est uniquement une promesse de couverture des dettes de l'association intercommunale.

Monsieur Grossen informe les membres que le plafond de cautionnement n'a pas d'influence sur le plafond d'endettement. Il y a un rapport qui existe puisqu'il n'est pas autorisé à dépasser un certain pourcentage du plafond d'endettement mais le fait de cautionner ou non ne va pas modifier le plafond d'endettement de la Commune.

Laurence Pralong souhaite réagir à l'intervention de Stéphanie Grimm. En effet, selon Madame Pralong, il n'était pas possible, à l'époque, de cautionner ce montant puisque, lorsqu'il a été question de voter pour l'ASIRE, ce montant n'existait pas car il est relatif à la construction des sites de Bercher et de Court-Champ notamment. En effet, cela peut paraître bizarre de devoir cautionner après coup mais il n'était pas possible, au départ de cautionner un montant qui n'existait pas.

Jean-Claude Perey souhaite savoir où est-ce que la Commune prendra cet argent si elle doit intervenir. Patrick Keller lui répond que si ce cas de figure se présente et que l'ASIRE vient à faire faillite, les communes reprennent les dettes de l'ASIRE.

Olivier Freymond réagit par rapport au type de cautionnement (simple ou solidaire). Pour la Commune, il est d'avis qu'il serait très important d'avoir un cautionnement simple. Monsieur Grossen lui répond que la Commune n'a pas le choix car c'est l'Etat qui fixe ceci. Cependant, il ajoute que l'Etat n'est pas au clair sur ce point.

Selon Angelo Rubin, Harnos a fait exploser le budget. Frédy-Daniel Grossen lui répond qu'il faut se rendre compte qu'il y a beaucoup plus d'élèves ce qui implique plus de charges. L'augmentation de la charge n'est donc pas uniquement liée à des réformes de structures. Angelo Rubin comprend tout à fait ceci mais est d'avis qu'il aurait été judicieux d'avoir une autre réflexion à l'époque afin de connaître les charges qui allaient ensuite être répercutées sur les communes.

Georges Guinchard trouve qu'il serait intéressant de connaître le coût par élève. Comme déjà annoncé plus tôt, Madame Gavillet va communiquer ce chiffre au plus vite.

René Pernet souligne que l'augmentation démographique dans la région a été impressionnante, c'est pourquoi il ne faut pas mettre tous les maux sur la LEO mais être conscients de cette augmentation démographique.

Françoise Gavillet ajoute que la Commune se félicite, à juste titre, de cette augmentation démographique notamment car cela induit une augmentation de la masse fiscale pour la Commune. Cependant, il faut accepter que ces habitants aient des enfants, et heureusement, et assumer le fait que ces enfants doivent être scolarisés.

Laurence Pralong souhaite qu'on n'ait pas en tête uniquement le rachat et la réorganisation des sites mais également le transport au sein de l'ASIRE. En effet, le transport au sein de l'ASIRE est un poste énorme qui implique de forts coûts.

Olivier Freymond souhaite que les membres soient conscients que les enfants n'augmentent pas qu'à Jorat-Menthue mais également ailleurs. Ce faisant, si une commune a plus d'enfants que Jorat-Menthue, elle payera plus en proportion.

Etienne Stadler souhaite savoir s'il est envisageable de retarder les investissements ainsi que la fermeture des classes dans les villages afin de freiner cette escalade des investissements. Line Gavillet lui répond que la planification s'est faite sur l'ensemble de la région et que la fermeture des classes est liée au regroupement scolaire. Ce faisant, au fur et à mesure de la croissance des grands centres, les plus petites classes dans les villages sont fermées. Elle ajoute que lors de la votation populaire, on ne s'est peut-être pas bien rendu compte des implications que cela allait avoir pour les communes.

Line Gavillet souhaite ajouter qu'avec la LEO, tout un aspect pédagogique s'ensuit dont on ne parle pas forcément dans les communes puisque ce point est à la charge du Canton. En effet, un groupement d'enseignants spécialisés est mis en place dans le but de coacher les maîtres et maîtresses de classes primaires. Grâce à ceci, les élèves chez qui on détecte un souci (dyslexie, dysorthographe, etc.) sont directement pris en charge et cet élément, au niveau pédagogique, il faut noter que c'est une réelle amélioration de l'école.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le président met le préavis au vote.

Les conclusions du préavis No 42-2014, sont acceptées à l'unanimité moins sept abstentions.

06. Communications (2^{ème} partie)

Monsieur Racine donne quelques informations concernant les transformations du collège de Villars-Mendraz. Il informe les membres du conseil que tout est en ordre au niveau du calendrier des travaux et du budget. Il ajoute qu'il ne reste plus qu'un appartement à louer sur les quatre.

Line Gavillet informe les membres du conseil que des chicanes ont été installées à Villars-Mendraz cet automne dans le but de réduire la vitesse des automobilistes. Les relevés de mesures de vitesse ont démontré une nette amélioration (7 km/h). Une 3^{ème} chicane sera installée au printemps prochain afin de voir s'il est possible d'avoir des résultats supplémentaires.

Line Gavillet informe les membres du conseil que le chemin des Esserts, dont sa réfection avait été votée lors du dernier conseil communal, a été rénové et ce, en tenant compte du sentier handicap attenant.

Patrick Keller informe les membres du conseil que la Commune a échangé une parcelle à Sottens.

Concernant l'association de développement de la région Gros-de-Vaud, Monsieur Keller indique aux membres que le plan directeur régional, qui traite de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de la mobilité notamment, est actuellement dans les services de l'Etat.

Le Syndic informe l'assemblée que le Café de la Poste à Villars-Mendraz est à la recherche d'un repreneur et d'un nouveau tenancier.

Concernant le dépôt à plaquette qui avait des comptes déficitaires, Lyvia Schertenleib informe les membres qu'une solution a été trouvée. En effet, le groupement forestier a trouvé une collaboration avec l'entreprise Schmuki SA qui est active dans de domaine de l'exploitation forestière. Il y a un contrat de sous-location qui s'est fait concernant le dépôt à plaquette. Dès le 1^{er} novembre 2014, c'est donc cette entreprise qui gère le dépôt à plaquette. La Municipalité va réfléchir à une solution pour les personnes souhaitant acheter uniquement une petite quantité. Pour le groupement forestier, ceci préserve la garantie d'écouler et de vendre son bois ainsi que de se fournir.

Concernant l'Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*, Madame Schertenleib indique que l'ensemble des communes a accepté le dépôt de la candidature pour le parc naturel périurbain. Le dossier sera déposé en février 2015.

Pour conclure, Lyvia Schertenleib souhaite remercier les habitants qui sont venus donner un coup de main lors de la distribution des sapins de Noël.

07. Divers et propositions individuelles

Jacques Bœuf demande si les places de parc en face du collège de Villars-Mendraz sont privées. De plus, concernant la sécurité sur la route de Peney, il avait été question, au conseil général de Villars-Mendraz, de démolir le réservoir et faire une zone piétonne. Maintenant qu'il n'y a plus d'eau, Monsieur Bœuf demande si la Municipalité prévoit de faire des travaux à cet endroit. Toujours concernant la sécurité à cet endroit, il se demande s'il ne serait pas possible de raser le réservoir et y faire une priorité de droite à la place, par exemple. Line Gavillet lui répond que suite au préavis voté en 2009, la Municipalité de Jorat-Menthue a fait un projet de trottoir entre le casino et la petite route. Dans un second temps, les priorités de droite et la sécurité routière seront étudiées. Lorsque tous ces éléments seront réunis, un projet sera présenté au conseil communal.

Jean-François Jaton rebondit sur l'intervention de Jacques Bœuf et souhaite savoir pourquoi le réservoir et la butte n'ont-ils pas été rasés complètement afin de permettre une meilleure visibilité. Claude Racine lui répond que sur la butte, il y a un tilleul qui date de 1903 et de ce fait, la Municipalité est réticente à enlever la voute du réservoir.

A propos du plan de quartier de Villars-Tiercelin, Jean-Paul Cavin pense que la solution ne devrait pas être recherchée du côté d'une demande de dérogation. Au contraire, il est d'avis que la solution passe par la mise sur pied du PGA qui doit assurer une vision cohérente du développement possible de la Commune en tenant compte de ces mesures d'aménagement du territoire. À ce propos, il souhaite savoir où en est la Municipalité sur ce projet. Patrick Keller lui répond qu'il n'est en aucun cas question de demander des dérogations. Monsieur Keller indique que la Municipalité est en cours d'élaboration du canevas pour le cahier des charges du PGA. Il ajoute que cela va être un travail de longue haleine. Il pense donc qu'attendre que le PGA de Jorat-Menthue aboutisse n'est pas la solution et c'est pourquoi la Municipalité souhaite tout de même avancer et ce, sans demander de dérogation mais en essayant de trouver des arrangements avec des propriétaires pour dézoner.

Concernant la STEP de Sottens, Jean-Marc Hermans souhaite savoir où est-ce qu'on en est avec la capacité actuelle des équivalents habitants de développement pour les villages de Peney-le-Jorat, Villars-Mendraz et Sottens. Monsieur Racine lui répond qu'il n'a pas les chiffres aujourd'hui mais qu'il y a encore de la réserve.

Jean-Marc Hermans demande à la Municipalité quel est son soutien financier pour la FSG de Saint-Cierges puisque 37 enfants de cette société viennent de Jorat-Menthue. Patrick Keller lui répond que la Municipalité verse chaque année une contribution à cette société, comme à toutes les autres sociétés qui ont un nombre important d'enfants venant de la Commune.

Etienne Stadler rebondit sur l'information donnée par Lyvia Schertenleib à propos du parc périurbain. En effet, elle a informé les membres que les communes ont donné leur accord pour ce parc. Monsieur Stadler souhaite s'assurer qu'il s'agit des municipalités et non pas des communes. Lyvia Schertenleib lui répond par l'affirmative et ajoute qu'il était question pour les municipalités de se positionner sur le dépôt de candidature pour un parc naturel périurbain. Si cette candidature aboutit, il y aura quatre ans d'études après lesquelles les conseils communaux auront à voter sur ce projet. Etienne Stadler trouve que faire quatre ans d'étude pour un parc périurbain est un peu exagéré. Il n'est pas contre faire quelque chose pour la nature mais il souhaite que quelque chose de valable pour celle-ci soit faite. Il trouve que créer un parc aux abords du plus grand bassin de population du canton de Vaud et interdire l'accès à une partie de la forêt à la population est insensé. Si on souhaite faire un parc pour la nature, pourquoi ne pas le faire où la population humaine est beaucoup moins grande ? Il conclut en demandant à quoi vont servir les sommes présentées lors du dernier conseil. Lyvia Schertenleib lui répond que ces sommes seront utilisées afin de réaliser l'étude du parc. Elle ajoute que la forêt ne sera pas interdite à la population puisqu'il sera tout de même possible d'aller se balader sur les sentiers. Elle informe les membres du conseil qu'une journée dédiée aux conseils communaux sera organisée afin d'informer les habitants et échanger à ce sujet.

La discussion n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h00.

Le Président

La secrétaire

Frédy-Daniel Grossen

Tiffany Berney